Image not found or type unknown

Consommation et charge eau chaude

Par **antoine varlot dautray**, le **17/06/2017** à **09:59**

bonjour

j'ai un bail qui a été fait par une agence qui précise que la consommation d'eau est incluse sans autre précision
toutefois tout l'immeuble dispose d'un compteur d'eau chaude individuel par appartement

j'ai donc présenté les factures d'eau chaude car il consomme plus de 137 m3 d'eau a deux soit environ 1200 euros d'eau chaude par an

je souhaiterai savoir s'il existe des jurisprudence sur ce sujet avant de solliciter un avocat pour aller au tribunal et réclamer le paiement car le montant est sur 5 ans et est de 6000 euros.
En effet comme tout le monde solliciter un tribunal n'est pas anodin et donc autant y aller pour un motif permettant aussi de récupérer les sommes

cordialement

Mr Varlot

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés